

Allianz **Auto** **Outre-Mer**

Parce qu'il n'y a pas qu'un seul modèle de conducteur, nos garanties et nos packs ont été conçus pour s'adapter à vos besoins.

outre-mer.allianz.fr

Avec vous de A à Z

Allianz 





Avec un réseau de 2 470 points de vente en France, dont 70 à l'Outre-Mer, Allianz est spécialiste de l'assurance auto

Pour Allianz, la meilleure façon d'accompagner ses clients est d'être exigeant avec la qualité des services proposés. Jour après jour, Allianz s'appuie sur l'expertise de ses 11 000 collaborateurs pour offrir à ses clients des solutions innovantes et personnalisables, en accord avec leurs besoins.

Allianz en quelques chiffres

Leader européen en assurance et services financiers

4 300 Agents Généraux et Conseillers

Plus de **5 millions** de clients...

11 000 collaborateurs

Plus de **2 500** Courtiers

Vous n'êtes pas un conducteur comme les autres, vos garanties ne doivent pas ressembler à celles de tout le monde

Vos besoins sont professionnels ou familiaux, vous êtes citadin et vous utilisez votre voiture principalement le week-end, vous êtes propriétaire d'un véhicule propre, construisez l'assurance qui vous ressemble !

Choisissez vos niveaux de couverture pour votre voiture, son conducteur et l'assistance.

Bénéficiez d'une offre vraiment modulaire et personnalisée, qui s'adaptent à vos besoins.

Avec Allianz Auto Outre-Mer, vous savez où vous allez !

Pour Allianz, la qualité passe avant tout par la transparence. Comprendre son contrat, en connaître l'étendue et les limites est essentiel. C'est pourquoi, Allianz distingue explicitement dans la présentation de ses offres les garanties incluses de celles qui ne le sont pas. Il n'y a jamais de mauvaises surprises, et vous savez toujours ce à quoi vous avez droit selon les garanties que vous avez choisies.

4 étapes pour assurer votre voiture en toute sérénité

1. Vous déterminez votre itinéraire parmi nos 4 formules.

C Eco : Assurance Eco

C1 : Assurance au Tiers

C2 : Assurance Intermédiaire

C3 : Assurance Tous Risques

2. Vous ajustez vos garanties avec nos options et nos Packs Essentiels Allianz⁽¹⁾.

3. Vous choisissez les solutions qui répondent à vos besoins spécifiques.

4. Vous bénéficiez de tarifs réduits selon votre profil conducteur.

Et pour vous guider tout au long de votre route, un interlocuteur unique vous accompagne.

Bonne route !

(1) Options et packs à choisir parmi la prise en charge des frais de réparation en cas de panne garantie, le remboursement à neuf de votre voiture...

Sûr d'être assuré,
même avec un
petit budget grâce
à la formule C Eco !



Vous bénéficiez par exemple de ces protections

Vous percutez une voiture et blessez ses occupants

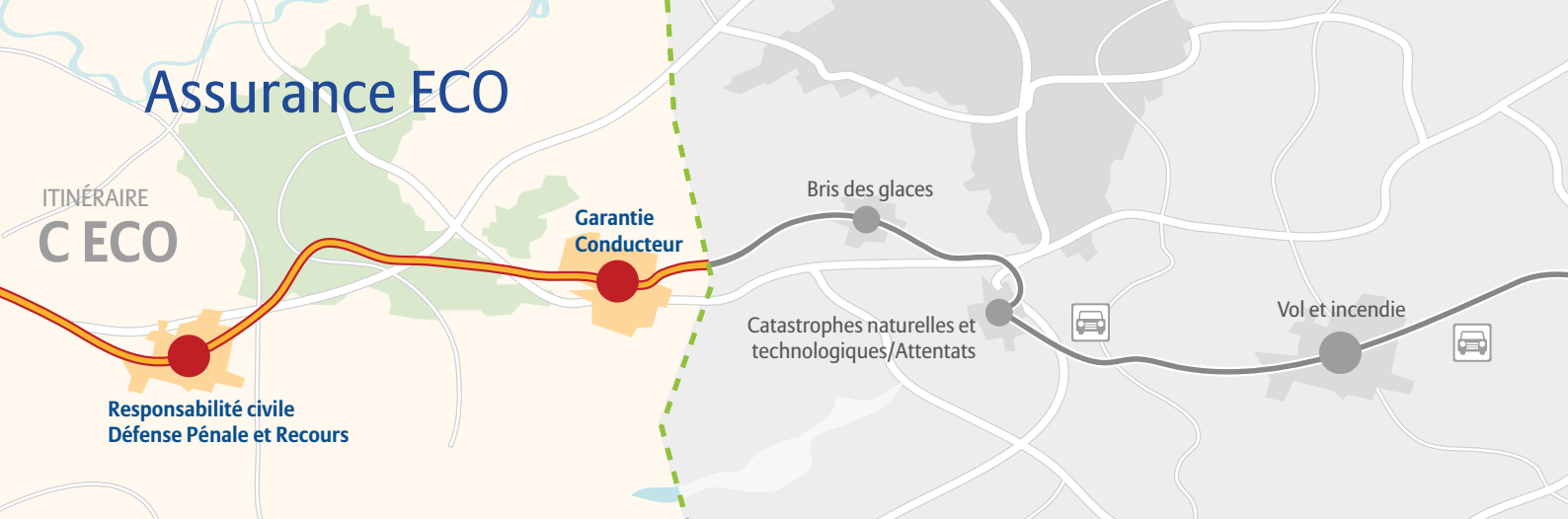
- Vous êtes couvert ! La garantie « Responsabilité Civile » prend en charge les dommages que vous causez à autrui.
- Les dégâts de la voiture percutée et les blessures de ses occupants sont remboursés.
- Cette garantie s'applique également si vous renversez un piéton...

Vous êtes blessé dans un accident, au volant de votre voiture

Vous êtes indemnisé pour les dommages corporels que vous avez subis grâce à la « Garantie Conducteur », que vous soyez responsable de l'accident ou non, et vous pouvez choisir d'être couvert jusqu'à 1 million d'euros.



Assurance ECO



Encore plus de confort avec l'option Protection Juridique Automobile ⁽¹⁾ :

- Vous êtes en conflit avec votre garagiste ? Si vous avez des problèmes dans le cadre de l'achat, de la vente ou de la réparation de votre voiture, vous êtes assisté dans vos démarches.

La formule C Eco ne couvre pas par exemple :

- La prise en charge, en cas de panne, du dépannage, remorquage, quel que soit l'événement garanti.
- La réparation et le remplacement d'une vitre abîmée (par un gravillon, une branche...).
- Le remboursement de la voiture volée ou incendiée, quel que soit son âge.
- Les chocs et les dommages subis par la voiture : suite à un accident responsable, une portière rayée sur un parking, une voiture retrouvée abîmée...

Pour plus de protection, découvrez les garanties de la formule C1.

(1) Garantie non applicable en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Assuré au « Tiers »
et rassuré avec
la formule C1.



Vous bénéficiez par exemple de ces protections

Vous percuetez une voiture et blessez ses occupants

- Vous êtes couvert ! La garantie « **Responsabilité Civile** » prend en charge les dommages que vous causez à autrui.
- Les dégâts de la voiture percutée et les blessures de ses occupants sont remboursés !
- Cette garantie s'applique également si vous renversez un piéton...

Votre véhicule est immobilisé

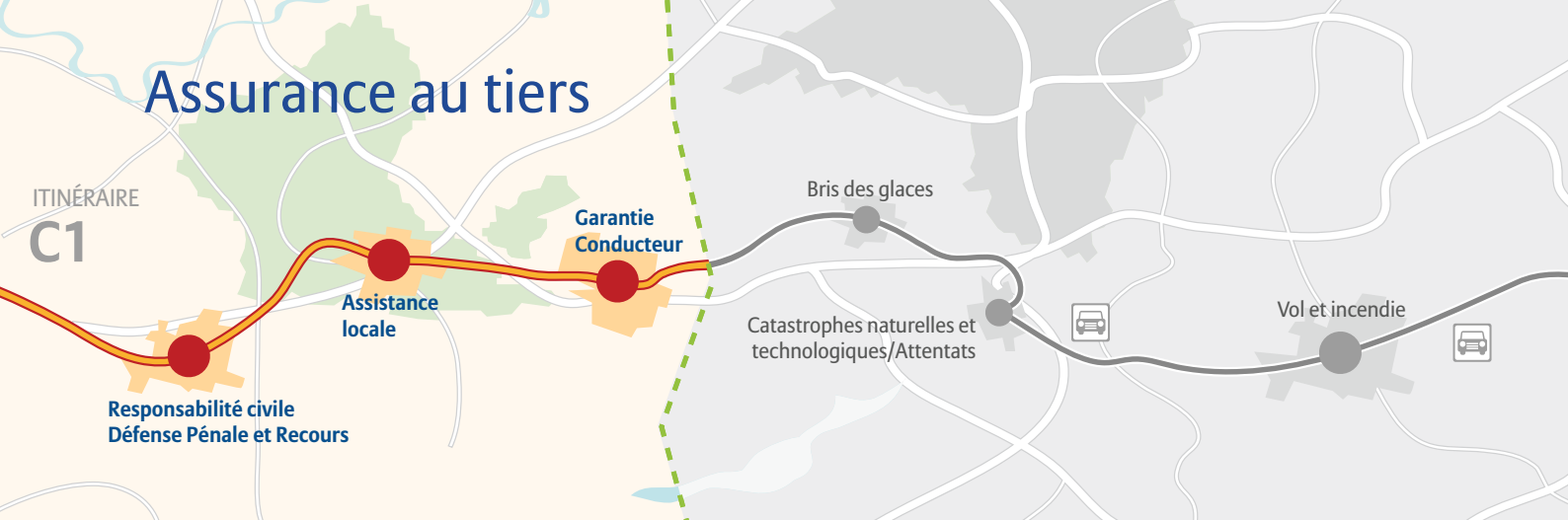
Grâce à la garantie « **Assistance locale** »⁽¹⁾, en cas de panne ou d'accident, nous prenons en charge le dépannage de votre véhicule sans franchise kilométrique, même en bas de chez vous.

Vous êtes blessé dans un accident, au volant de votre voiture

Vous êtes indemnisé pour les dommages corporels que vous avez subis grâce à la « **Garantie Conducteur** », que vous soyez responsable de l'accident ou non, et vous pouvez choisir d'être couvert jusqu'à 1 million d'euros.

(1) Garantie non applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna.

Assurance au tiers



Encore plus de confort avec :

L'option :

- Vous êtes en conflit avec votre garagiste ?

Si vous avez des problèmes dans le cadre de l'achat, de la vente ou de la réparation de votre voiture, vous êtes assisté dans vos démarches grâce à l'option « **Protection Juridique Automobile** »⁽¹⁾.

- Vous nécessitez une assistance ?

Si vous voyagez, quel que soit le mode de transport et la nature de votre déplacement, vous êtes couvert et pris en charge grâce à l'option « **Assistance voyage** »



Le Pack Mobilité classique Allianz

Si vous avez besoin de vous déplacer alors que votre voiture est immobilisée, vous êtes dépanné même en bas de chez vous et vous profitez d'un véhicule de remplacement⁽²⁾ jusqu'à 8 jours en cas de panne, 15 jours en cas d'accident, d'incendie ou de tentative de vol, et 30 jours si votre voiture a été volée !

La formule C1 ne couvre pas par exemple :

- Le remboursement de la voiture volée ou incendiée, quel que soit son âge.
- Les chocs et les dommages subis par la voiture : suite à un accident responsable, une portière rayée sur un parking, une voiture retrouvée abîmée...

Pour plus de protection, découvrez les garanties de la formule C2.

(1) Garantie non applicable en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

(2) Véhicule de catégorie équivalente (D maximum) pour une voiture de tourisme, et jusqu'à 12 m³ pour un véhicule utilitaire.

Assuré en
« Intermédiaire »
pour encore plus
de sécurité avec
la formule C2.



Vous bénéficiez par exemple de ces protections

Vous percutez une voiture et blessez ses occupants

- Vous êtes couvert ! La garantie « **Responsabilité Civile** » prend en charge les dommages que vous causez à autrui.
- Les dégâts de la voiture percutée et les blessures de ses occupants sont remboursés !
- Cette garantie s'applique également si vous renversez un piéton...

Votre véhicule est immobilisé

Grâce à la garantie « **Assistance locale** »⁽¹⁾, en cas de panne ou d'accident, nous prenons en charge le dépannage de votre véhicule sans franchise kilométrique, même en bas de chez vous.

Vous êtes blessé dans un accident, au volant de votre voiture

Vous êtes indemnisé pour les dommages corporels que vous avez subis grâce à la « **Garantie Conducteur** », que vous soyez responsable de l'accident ou non, et vous pouvez choisir d'être couvert jusqu'à 1 million d'euros.

Une de vos vitres est abîmée (par un gravillon, une branche...)

La garantie « **Bris des glaces** » s'applique et votre vitre est réparée ou remplacée !

Cette garantie couvre aussi le pare-brise, le toit ouvrant...

Votre voiture est volée ou incendiée

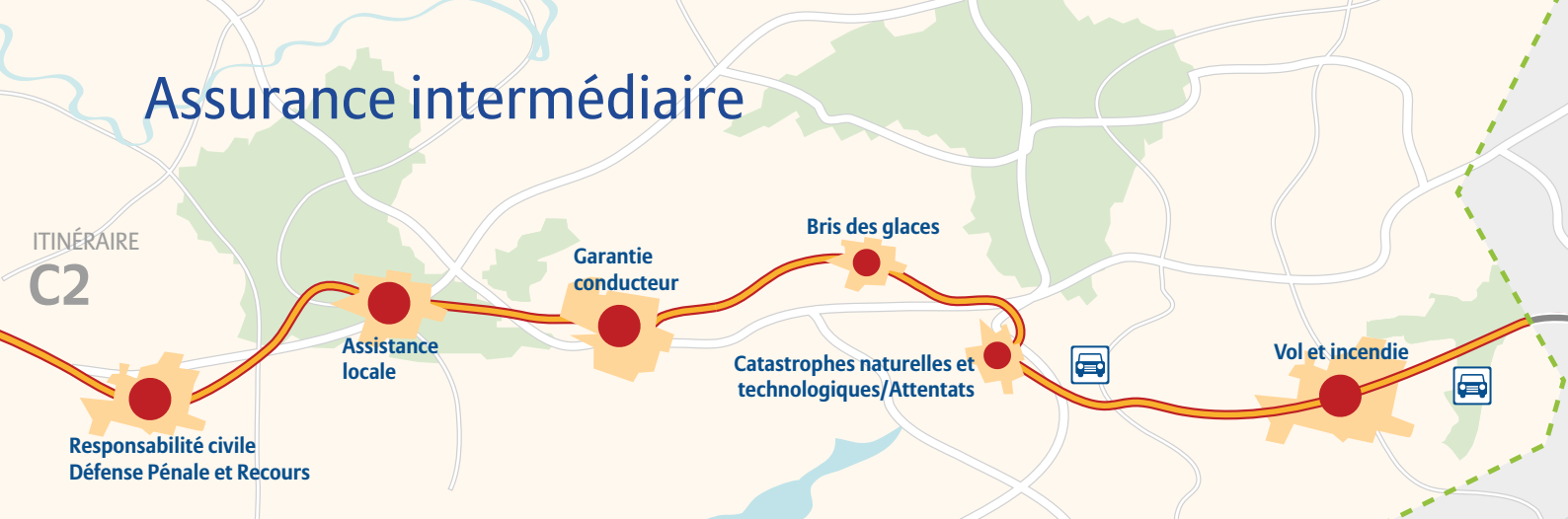
Vous êtes couvert grâce à la garantie « **Vol** » qui vous rembourse votre voiture selon la valeur déterminée par l'expert. Vous êtes aussi remboursé si votre voiture subit un incendie.

Le + Allianz : notre garantie « Assistance locale »

Si votre état de santé l'oblige, le rapatriement jusqu'à votre domicile ou un établissement hospitalier adapté est organisé. A la fin de votre hospitalisation, le retour à votre domicile est également organisé.

(1) Garantie non applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna.

Assurance intermédiaire



Encore plus de confort avec :

Les options :

- Vous êtes en conflit avec votre garagiste ?

Si vous avez des problèmes dans le cadre de l'achat, de la vente ou de la réparation de votre voiture, vous êtes assisté dans vos démarches grâce à l'option « **Protection Juridique Automobile** »⁽¹⁾.

- Vous nécessitez une assistance ?

Si vous voyagez, quel que soit le mode de transport et la nature de votre déplacement, vous êtes couvert et pris en charge grâce à l'option « **Assistance voyage** »



Le Pack Mobilité classique Allianz

Si vous avez besoin de vous déplacer alors que votre voiture est immobilisée, vous êtes dépanné même en bas de chez vous et vous profitez d'un véhicule de remplacement⁽²⁾ jusqu'à 8 jours en cas de panne, 15 jours en cas d'accident, d'incendie ou de tentative de vol, et 30 jours si votre voiture a été volée !

La formule C2 ne couvre pas par exemple :

- Les chocs et dommages subis par la voiture : suite à un accident responsable, une portière rayée sur un parking, une voiture retrouvée abîmée...

Pour plus de protection, découvrez les garanties de la formule C3.

(1) Garantie non applicable en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

(2) Véhicule de catégorie équivalente (D maximum) pour une voiture de tourisme, et jusqu'à 12 m³ pour un véhicule utilitaire.

Assuré en
« Tous risques »
quoi qu'il arrive
avec la formule C3.



Vous bénéficiez par exemple de ces protections

Vous percuvez une voiture et blessez ses occupants

- Vous êtes couvert ! La garantie « **Responsabilité Civile** » prend en charge les dommages que vous causez à autrui.
- Les dégâts de la voiture percutée et les blessures de ses occupants sont remboursés !
- Cette garantie s'applique également si vous renversez un piéton...

Votre véhicule est immobilisé

Grâce à la garantie « **Assistance locale** »⁽¹⁾, en cas de panne ou d'accident, nous prenons en charge le dépannage de votre véhicule sans franchise kilométrique, même en bas de chez vous.

Vous êtes blessé dans un accident, au volant de votre voiture

Vous êtes indemnisé pour les dommages corporels que vous avez subis grâce à la « **Garantie Conducteur** », que vous soyez responsable de l'accident ou non, et vous pouvez choisir d'être couvert jusqu'à 1 million d'euros.

Une de vos vitres est abîmée (par un gravillon, une branche...)

La garantie « **Bris des glaces** » s'applique et votre vitre est réparée ou remplacée ! Cette garantie couvre aussi le pare-brise, le toit ouvrant...

Votre voiture est volée ou incendiée

Vous êtes couvert grâce à la garantie « **Vol** » qui vous rembourse votre voiture selon la valeur déterminée par l'expert. Vous êtes aussi remboursé si votre voiture subit un incendie.

Votre voiture est abîmée par votre faute

Vous êtes couvert ! La garantie « **Dommages tous accidents** » couvre tous les chocs et les dommages que peut subir votre voiture. Cette garantie s'applique aussi si vous percuvez un arbre, si vous retrouvez votre voiture cabossée ou votre portière rayée...

(1) Garantie non applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna.

Assurance tous risques



Encore plus de confort avec :

Les options :

- **Vous êtes en conflit avec votre garagiste ?**
Si vous avez des problèmes dans le cadre de l'achat, de la vente ou de la réparation de votre voiture, vous êtes assisté dans vos démarches grâce à l'option « **Protection Juridique Automobile** »⁽¹⁾.
- **Vos bagages dans le coffre de toit ont été volés ?**
Ils sont remboursés grâce à l'option « **Contenu** » !
- **Vous avez ajouté des jantes aluminium à votre voiture ?**
L'option « **Equipements** » les couvre en cas de problème.
- **Vous nécessitez une assistance ?**
Si vous voyagez, quel que soit le mode de transport et la nature de votre déplacement, vous êtes couvert et pris en charge grâce à l'option « **Assistance voyage** ».

Les Pack Essentiels Allianz ⁽²⁾



Le **Pack Mobilité classique** vous dépanne même en bas de chez vous et vous permet de profiter d'un véhicule de remplacement⁽³⁾ jusqu'à 8 jours en cas de panne, 15 jours en cas d'accident, d'incendie ou de tentative de vol, et 30 jours si votre voiture a été volée !



Le **Pack Mobilité plus** vous dépanne même en bas de chez vous et vous permet de profiter d'un véhicule de remplacement⁽³⁾ jusqu'à 30 jours quel que soit l'événement garanti (panne, accident, vol) si votre voiture est immobilisée, et le temps des réparations, jusqu'à 7 jours, si elle n'a pas nécessité de remorquage.



Le **Pack Valeur plus**⁽⁴⁾ couvre votre voiture à sa valeur d'achat pendant ses 2 premières années, et vous apporte ensuite un complément jusqu'à 40 % sur le montant estimé par l'expert. Dans tous les cas, vous êtes assuré de percevoir un minimum de 3 000 € !

Le + Allianz inclus dans votre formule C3 : « Remise à la Route Rapide »

Dans nos garages partenaires :

- Votre véhicule est pris en charge en priorité et le diagnostic réalisé en moins d'une heure.
- Vous n'avez rien à payer pour certaines petites pannes et les réparations sont garanties 1 an⁽⁵⁾.

(1) Option non applicable en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna.

(2) Les Packs Essentiels Allianz sont accessibles uniquement avec la formule C3, à l'exception du Pack Mobilité classique qui est accessible dès la formule C1.

(3) Véhicule de catégorie équivalente (D maximum) pour une voiture de tourisme, et jusqu'à 12 m³ pour un véhicule utilitaire.

(4) Ce pack est accessible aux voitures ayant parcouru moins de 150 000 km.

(5) Prise en charge dans la limite de 200 € TTC maximum. Prestation limitée à 1 (une) fois par an.

Nos garanties vous ressemblent et ça change tout pour vous

Allianz Auto Outre-Mer s'adapte à vos besoins, qu'ils soient professionnels ou particuliers. Ainsi, vous bénéficiez de garanties spécifiques qui s'ajustent à votre profil conducteur.



Professionnels : ce n'est pas parce que votre véhicule vous lâche que vous devez lâcher votre activité.

Professions libérales, commerçants ou artisans, vous avez les garanties qui répondent à vos besoins, et qui vous aident à préserver votre activité, quoi qu'il arrive.

- Avec l'option Equipements, nous pouvons garantir les **aménagements professionnels** de votre véhicule jusqu'à **30 000€**.
- Avec l'option « Contenu », vos marchandises transportées⁽¹⁾ et votre **matériel professionnel** peuvent être couverts jusqu'à **3 000€**.



Véhicules SUV et 4x4.

Ces véhicules sont de plus en plus nombreux sur les routes et chemins de nos territoires. Ils répondent à un besoin de transport utilitaire dans des conditions pouvant être difficiles mais également à un besoin d'espace intérieur pour les familles.

Allianz Auto Outre-Mer est particulièrement adaptée aux SUV (Sport Utility Vehicle) et 4x4 avec des options bien pensées.

- Avec l'option Equipements, nous garantissons les aménagements tels que les pare-buffles ou les marche-pieds.
- Avec l'option Contenu, nous couvrons vos équipements de loisirs type bicyclettes ou planches à voile.

(1) Pour votre propre compte exclusivement.



Développement durable : votre véhicule ne doit pas vous faire broyer du noir au moindre sinistre

Véhicules propres⁽¹⁾, hybrides ou 100 % électriques⁽²⁾... nos garanties s'adaptent aux besoins spécifiques de votre voiture.

- Besoin d'un crédit pour financer votre voiture ? Consultez votre interlocuteur Allianz habituel, Intermédiaire en Opérations de Banque, pour étudier ensemble un financement avantageux.

Les + Allianz pour les véhicules hybrides et 100 % électriques

- En cas de panne garantie⁽³⁾, nous pouvons prendre en charge les frais de réparation (pièces et main d'œuvre) de la batterie motrice de votre voiture⁽⁴⁾.
- Grâce au Pack Valeur plus 36 mois, la valeur d'achat de votre voiture est étendue à 3 ans, en plus des avantages du Pack Valeur plus !



Petits rouleurs : ce n'est pas parce que vous roulez un minimum, que vous n'avez pas droit au maximum

Vous roulez moins de 9 000 km par an ? L'Assurance Auto Km est faite pour vous !

Nous vous proposons 3 forfaits kilométriques 4 000, 7 000 et 9 000 km qui vous font économiser jusqu'à 25 %⁽⁵⁾ sur votre tarif auto, tout en profitant des mêmes garanties et services qu'en kilométrage illimité.

Vous ne consommez pas tout votre forfait ?

Les kilomètres non roulés de votre forfait 7 000 ou 9 000 km ne sont pas perdus, vous pouvez constituer une Réserve Kilométrique⁽⁶⁾ qui peut atteindre 5 000 km, et les utiliser en cas de besoin.

(1) Il s'agit de toutes les voitures de moins de 2 ans bénéficiant d'un bonus écologique.

(2) Il s'agit de toutes les voitures hybrides électriques (dotées à la fois d'un moteur thermique et d'un moteur électrique) ou 100 % électriques.

(3) Les pannes concernant les pièces devant faire l'objet d'un remplacement régulier lors de l'entretien de la voiture ne sont pas garanties.

(4) Sous réserve de choisir le pack réparation Allianz.

(5) Réduction par rapport au tarif déplacements privés et professionnels. Montant évalué avec le forfait 4 000 km ; la réduction constatée sur un profil représentatif est de 15%.

(6) La réserve des kilomètres non consommés s'applique aux forfaits kilométriques 7 000 et 9 000 km avec compteur. La gestion du suivi kilométrique est réalisée par les Agents Généraux.



Bénéficiez de tarifs réduits !

Votre véhicule dispose de technologies d'aide à la conduite ?

Allianz, premier assureur en France à proposer une offre dédiée aux véhicules semi-autonomes encourage le développement des équipements qui renforcent la sécurité et vous fait bénéficier d'une réduction jusqu'à 25% grâce à l'offre « Véhicule semi-autonome »⁽¹⁾.

Vous possédez deux voitures ?

Assurez votre 2^e voiture au kilomètre, vous bénéficiez d'une remise jusqu'à 25%⁽²⁾ selon le forfait kilométrique choisi et de 10% supplémentaire grâce à l'offre « Double Auto »⁽³⁾.

Vous et votre conjoint ne prêtez que rarement votre voiture ?

Choisissez la « conduite couple » et bénéficiez d'une réduction supplémentaire sur votre tarif auto.

(1) Pour bénéficier de cette réduction, le véhicule doit être équipé d'au moins une des technologies suivantes : système de freinage d'urgence autonome, dispositif de stationnement automatique capable de gérer la direction comme l'accélération et le freinage (à l'exception des radars par ultrasons et/ou caméra de recul), régulateur de vitesse adaptatif avec fonction automatisée de freinage.

(2) Offre valable sur le deuxième véhicule assuré par un contrat Allianz Auto Outre-Mer forfait 4 000, 7 000 ou 9 000 km. Réduction calculée par rapport au tarif déplacements privés et professionnels. Montant évalué avec le forfait 4 000 km ; la réduction constatée sur un profil représentatif est de 15%.

(3) Offre valable uniquement sur le deuxième véhicule assuré par un contrat Allianz Auto Outre-Mer avec un forfait kilométrique avec relevé 7 000 ou 9 000 km/an.

Allianz Auto Outre-Mer : sûr d'être assuré comme vous voulez

Les assurances Classiques ⁽¹⁾	C Eco	C1	C2	C3	Vos choix
Responsabilité Civile	✓	✓	✓	✓	
Défense de vos intérêts suite à accident	✓	✓	✓	✓	
Garantie Conducteur	✓	✓	✓	✓	
Assistance Locale ⁽¹⁾		✓	✓	✓	
Bris des glaces			✓	✓	
Catastrophes Naturelles ⁽²⁾			✓	✓	
Catastrophes Technologiques ⁽²⁾			✓	✓	
Attentats			✓	✓	
Incendie - Forces de la nature			✓	✓	
Vol			✓	✓	
Dommages tous accidents				✓	
Packs Essentiels Allianz ⁽¹⁾	C Eco	C1	C2	C3	Vos choix
Pack Mobilité classique Allianz		✓	✓	✓	
Pack Mobilité plus Allianz				✓	
Pack Valeur plus Allianz				✓	
Options ⁽²⁾	C Eco	C1	C2	C3	Vos choix
Assistance Voyage		✓	✓	✓	
Contenu				✓	
Equipements				✓	
Protection Juridique Automobile ⁽⁴⁾	✓	✓	✓	✓	

(1) Garantie non applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna.

(2) Garantie non applicable en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

(3) Selon indications aux Dispositions Particulières.

(4) Garantie non applicable en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991.967.200 €

542 110 291 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €

382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr



Allianz Global Assistance Réunion

Société par Actions Simplifiée au capital de 325.008 €

Siège social : 11, rue Roland Garros - 97400 Saint-Denis

403 195 712 RCS de Saint-Denis de la Réunion

www.allianz-assistance.re



Les garanties, services et modalités d'indemnisation figurant dans cette brochure s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions du contrat d'assurance Allianz Auto Outre-Mer. Ce document est à caractère publicitaire et ne se substitue pas au contrat d'assurance. Ne pas jeter sur la voie publique.